

FAU

Films agricoles usagés MARAÎCHAGE

Maraîchers, Horticulteurs, Producteurs d'asperges Collectons et recyclons en Champagne-Ardenne

Films plastiques

Les bons gestes



Couvertures de serres



Paillage, hors-sols, solarisation, petits tunnels

**Nettoyées
et pliées**

**Nettoyées
et pliées**



roulés



(séparer les films clairs des films sombres)
roulés



100 kg de bâches plastiques recyclées

650 sacs poubelles de 100 litres

La collecte des FAU sera organisée d'une manière spécifique en fonction de la demande et des volumes déclarés.

Pour profiter du service, il est indispensable de retourner le formulaire ci-dessous à l'attention d'Améline BIDEL

Retourner cette demande par courrier, par fax ou par mail

Chambre d'agriculture de la Marne - Mlle Améline BIDEL
Complexe agricole du Mont Bernard
Route de Suippes - CS 90525
51009 Châlons-en-Champagne Cedex
Mail : amelina.bidel@marne.champagne.fr
Fax : 03 26 64 95 00
Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur le site : www.marne.champagne.fr



ADIVALOR®

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE FAU ISSUS DU MARAICHAGE

Raison sociale de l'exploitation :				Lu et approuvé	Date et signature	
Nom du responsable :						
Tél. :						
Fax :						
Email :						
Classe	Catégorie	Type	Application	Epaisseurs indicatives	Taux de souillure maximal autorisé	Quantité à recycler (m ³)
A	Epais Clair	Serres & grands tunnels	Toutes cultures	>120 microns	10%	
B	Mince clair translucide naturel	Semi-forçage, chenilles, petits tunnels	PdT, Fraise, Mâche, Salade, Melon, Courgette	<80 microns	30%	
		Solarisation		40 microns	30%	
C1	Mince clair translucide naturel	Paillage	Melon, Courgette, Carotte	25 microns	50%	
			Asperge sans ourlet	80 à 120 microns		
E2	Mince Couleur Noir	Hors sol	Courgette, Fraise	55 microns	10%	
F	Noir/blanc	Paillage	Asperge	20 à 120 microns	50%	

Par cette demande, le producteur s'engage à respecter les consignes de préparations des FAU.

En cas de non-respect des prescriptions, le producteur accepte de contribuer à l'élimination des FAU déclassés à la hauteur de :

• 50 € HT par tonne pour des opérations de tri

• 130 € HT par tonne pour de l'enfouissement